



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**



Saint-Paul
de Varcès



VARCÈS
Allières et Risset



Claix
Belle par nature

Quel avenir pour le Lavanchon ?



Lancement d'un schéma d'aménagement

Réunion d'échange du 4 mars 2024
Propriétaires riverains

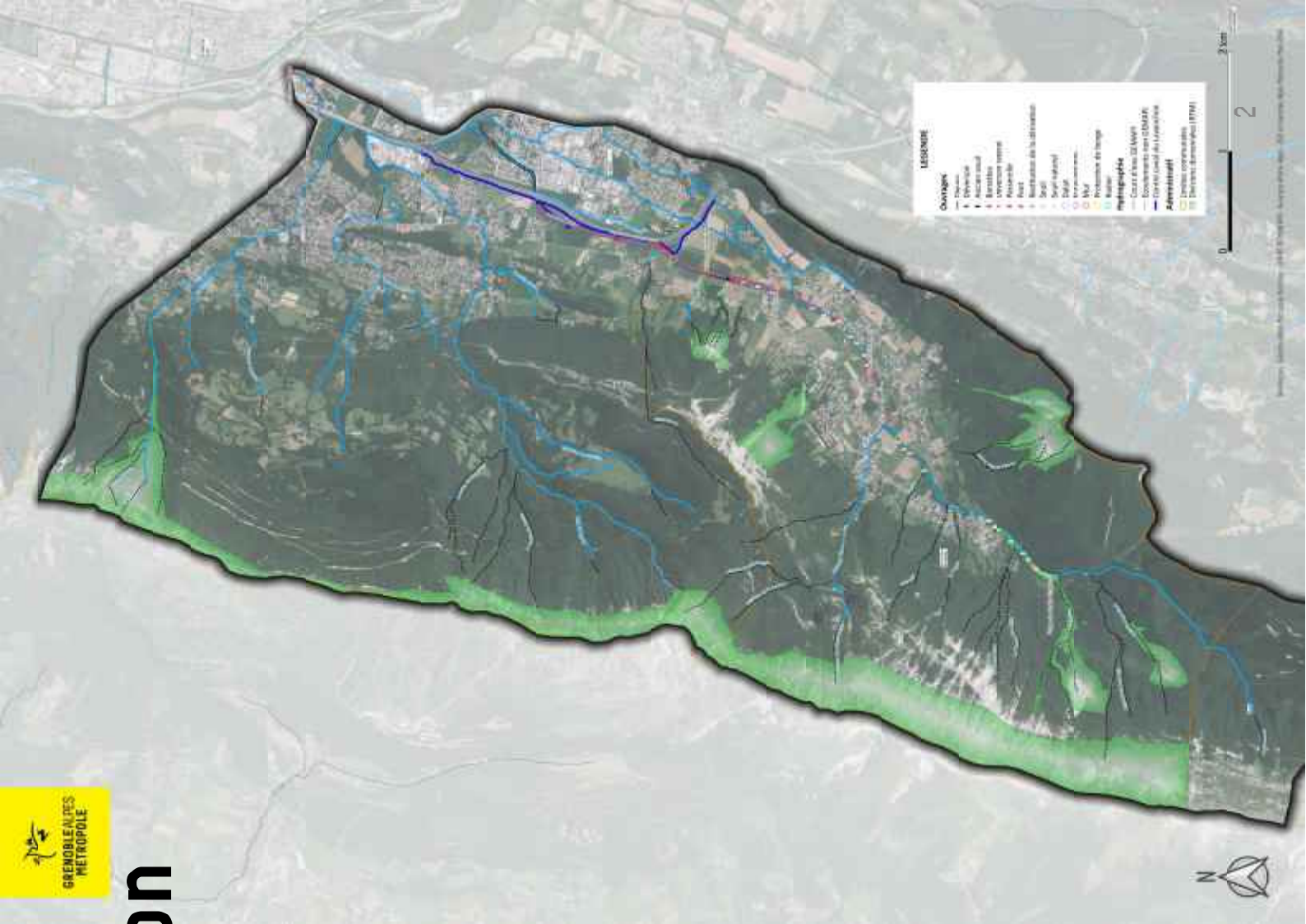




GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Le Lavanchon

- **Une rivière torrentielle** : 13 km, affluent du Drac
- **Traverse les 3 communes**: Saint-Paul-de-Varces, Varces-Allières-et-Risset, Claix
- **Une plaine agricole et un secteur péri-urbain**
- **Un cours d'eau historiquement fortement aménagé** : des levées de terre, des seuils, un contre-canal, etc.
- **Des enjeux écologiques à préserver**: une ripisylve et des espèces remarquables
- **Un territoire soumis à de nombreux risques dont le risque de crues torrentielles**





GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Pourquoi le Lavanchon ?

→ Compétence GEMAPI :

- Gestion du Lavanchon par GAM
- Certains torrents non définis en cours d'eau (Coins, Cognat...)
- Gestion par les communes et service RTM sur divisions domaniales

→ 6 km de digues classées :

- Surveillance et entretien des ouvrages par GAM
- Etat préoccupant

→ Des crues torrentielles : cinétique rapide et fort transport solide

- **Nécessité de garantir la protection des biens et des personnes**
- **Définir un programme d'actions global**



4 mars 2024



Qu'est-ce qu'un schéma d'aménagement ?

→ Etude globale avec ensemble d'actions à définir :

- Des aménagements hydrauliques, de restauration des milieux, paysagers, etc.
- Des mesures de gestion: gestion du transport solide, entretien de la végétation, etc.

→ Des grands principes à respecter pour définir ce schéma:

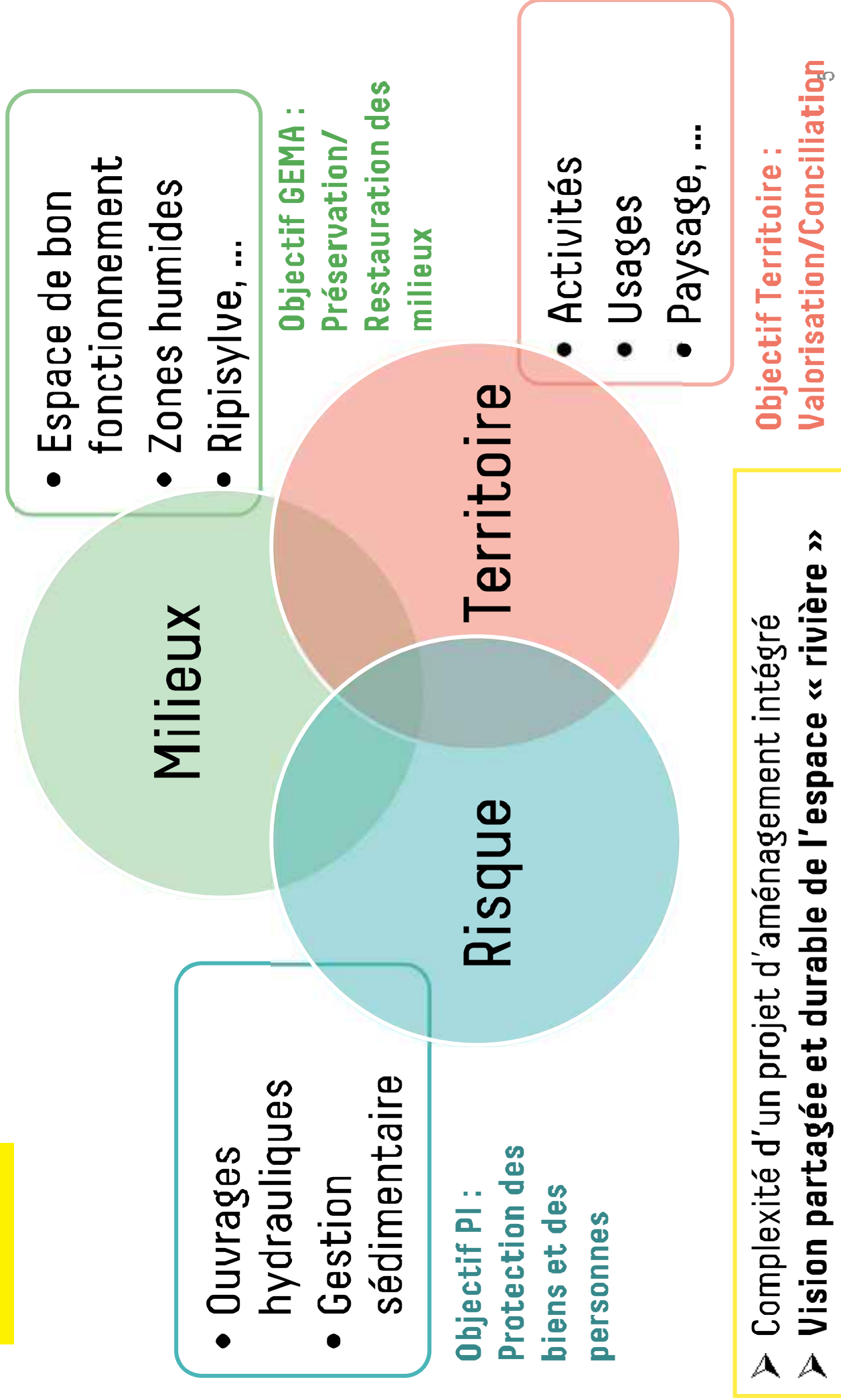
- Approche intégrée répondant à plusieurs objectifs
- Concertation avec les acteurs locaux
- Solidarité amont / aval





GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Schéma d'aménagement intégré





Nos questionnements

→ Quel est le fonctionnement du Lavanchon aujourd'hui ?

DIAGNOSTIC

Analyse en cours

RISQUE

- Définition des zones inondables ?
- Rôle des ouvrages de protection et état ?
- Apport de matériaux des affluents ?
- Etc.

MILIEUX

- Espèces remarquables présentes ?
- Zone humide : fonctionnement ?
- Espèces exotiques envahissantes ?
- Etc.

TERRITOIRE

- Quels usages aujourd'hui ?
- Quels enjeux et leur vulnérabilité ?
- Activité agricole ?
- Etc.

**Améliorer notre
connaissance**
(réponses aux
questions)

+

**Identifier les
atouts et
faiblesses du
territoire**

+

**Définir des
objectifs par
secteur et les
hiérarchiser**



Les réflexions pour construire un projet commun

→ **Quel sera le fonctionnement du Lavanchon demain ?**

→ **Qu'est-ce qu'on décide de faire ensemble ? Des choix à faire :**

- Quels enjeux protégés et pour quel débit ?
- Quels aménagements : digue conforté/effacé, recul de digue, etc. ?
- Quel écrêtement : débordement dans la plaine ? Où ? Comment ?
- Etc.

RISQUE

- **Maintien de la ripisylve : sur quels secteurs ?**

- **Redonner de l'espace au cours d'eau ?**

- **Gestion des espèces exotiques envahissantes ?**

- **Etc.**

MILIEUX

- **Quels usages demain ? Piste cyclable, sentier pédestre, sentier de découverte, etc.**

- **Maintien des activités agricoles : quel impact si débordement ?**

- **Etc.**

TERRITOIRE



Dans quel délai ?

- **Définition du schéma et choix d'un projet : 2024 - 2025**
- **Approfondissement des études et réalisation du dossier d'autorisation : 2026-2027**
- **Obtention de l'autorisation environnementale : 2028 ?**
- **Réalisation des travaux : après 2028**





Démarche de concertation

→ **Vous informez**

→ **Vous écoutez**

→ **Vous associez ainsi que l'ensemble des autres acteurs** : communes, agriculteurs, usagers, services de l'Etat, associations, etc.

Merci pour votre attention.